

Guide des déchets

en Nouvelle-Calédonie

COMPRENDRE LA GESTION DES DÉCHETS

Collecte, stockage, traitement



BONNES PRATIQUES
2017

Dans un contexte insulaire comme celui de la Nouvelle-Calédonie, point chaud de biodiversité, dont une partie du lagon est inscrite au patrimoine mondial de l'humanité, avec une économie et une consommation en croissance, la gestion des déchets est une priorité pour tous les acteurs. Ainsi, tous s'entendent sur des objectifs communs : Produire moins de déchets, responsabiliser tous les acteurs, y compris les ménages et les entreprises, fermer les anciens dépotoirs et moderniser les infrastructures, stocker moins de déchets mais les recycler et valoriser plus, et surtout maîtriser les coûts de gestion des déchets face à l'augmentation des coûts liés aux nouvelles infrastructures. Les dépenses et recettes relatives à la gestion des déchets doivent s'équilibrer dans les budgets des communes. Les communes doivent ainsi trouver de nouveaux moyens pour équilibrer leurs budgets, jusque-là déficitaires. Mutualisation des moyens, prévention des déchets, les pistes vont toutes dans le sens de l'optimisation du service et de la réduction des déchets.

éditorial

SOMMAIRE

- 3** Nos déchets
- 4** Les infrastructures
- 5** La répartition des compétences
- 6** La prévention des déchets
- 7** Le parcours du déchet des ménages
- 8** La valorisation des déchets
- 10** Les traitements des déchets dangereux
- 11** Les filières des déchets réglementés
- 12** Stockage des déchets
- 13** L'économie circulaire
- 14** Le coût des déchets
- 15** Les déchets des entreprises
- 16** Et moi dans tout ça ?

C'est QUOI un déchet ?

Un déchet est un bien meuble dont son détenteur se défaît ou souhaite se débarrasser. On distingue les déchets selon le risque qu'ils font courir à l'homme et à l'environnement. Que les déchets soient dangereux ou non, leur gestion présente des enjeux majeurs tant au regard des impacts environnementaux et sanitaires que de la nécessaire préservation des ressources en matières premières.



© FOTOLIA,DR

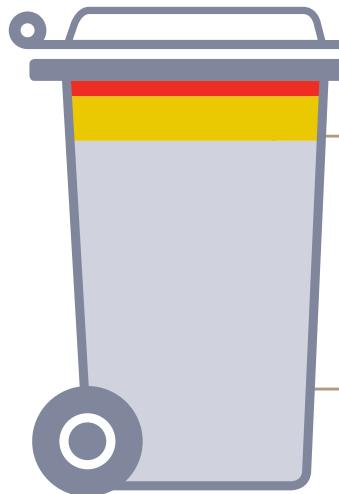
Comment lit-on ce guide ?

- **LA RUBRIQUE C'EST QUOI ?**
Des définitions simples et des exemples
- **LA RUBRIQUE ZOOM SUR**
Explication détaillée d'un point précis mais essentiel
- **LA RUBRIQUE CONTACTS**
Des numéros de téléphone, des adresses email, des sites web pour en savoir plus et bien gérer ses déchets
- LE SYMBOLE ENTREPRISE**
Ce sont les sujets spécifiques aux entreprises, artisans, commerçants, agriculteurs

Nos Déchets

438 KILOS PAR AN ET PAR HABITANT

SOURCE PROVINCE SUD



LES DÉCHETS DES D'ENTREPRISES

- Déchets dangereux (ou Déchets Industriels spéciaux DIS)
- Déchets non dangereux
- Déchets inertes

LES DÉCHETS DES MÉNAGES

- Déchets recyclables déposés en PAV ou en déchèterie
- Déchets encombrants
 - Déchets verts
 - Déchets ménagers assimilés (DMA)



→ C'EST QUOI ?

Les principales familles de déchets des ménages

■ **ORDURES MÉNAGÈRES** issues de l'activité domestique des ménages. En plus des ordures ménagères classiques, on y trouve les déchets organiques et les déchets dangereux.

● **DÉCHETS ORGANIQUES**, fermentescibles, résidus d'origine végétale ou animale qui peuvent être dégradés par les micro-organismes pour lesquels ils représentent une source d'alimentation. Déchets végétaux, reste de repas, déchets carnés...

● **DÉCHETS DANGEREUX**, ils représentent un risque pour l'environnement et/ou la santé. On y trouve les DEEE, les piles,

les batteries, les déchets dangereux diffus (peintures, solvants...).

● ● **DEEE**. Déchets d'Equipment Electrique et Electronique, peuvent contenir des éléments dangereux comme les cartouches, toner d'encre, piles, batterie, tube cathodique,....

■ **DÉCHETS ENCOMBRANTS**, volumineux et/ou lourd type ameublement.

■ **DÉCHETS RECYCLABLES** qui peuvent être valorisés en Nouvelle-Calédonie ou ailleurs (seconde vie) comme le verre, les papiers-journaux, l'aluminium.

→ ZOOM SUR

Les déchets des entreprises

■ **DÉCHETS NON DANGEREUX** (ou Déchets Industriels Banals DIB)
Ferrailles et métaux, Plastiques, bois, verre, papiers-cartons

● Déchets organiques (végétaux, déchets carnés et de poissons, boues de station d'épuration, huiles végétales, drêches de brasserie...)

■ **DÉCHETS DANGEREUX** (ou Déchets Industriels Spéciaux DIS)

● Déchets dangereux diffus (produits en petites quantités)
● Solvants, peintures, hydrocarbures, aérosols,

batteries, boues, acides, emballages souillés...)

● Déchets d'activités de soins à risques infectieux

● Déchets Électriques et Électroniques
● Cendres, amiante

■ **DÉCHETS INERTES**

● déchets de chantier tels que bétons, briques, céramiques, carrelages, verre, terre

→ CONTACTS

Observatoire des déchets de la CCI

→ <http://www.cci.nc/developper-son-entreprise/environnement/les-dechets/observatoire-des-dechets>

Tout savoir sur les déchets des entreprises

→ <http://www.cci.nc/developper-son-entreprise/environnement/les-dechets/environnement@cci.nc>

La gestion des déchets des entreprises artisanales

→ <http://www.cma.nc/chefs/developpement-durable/gestion-des-dechets>

Les infrastructures

**DES DÉCHÈTERIES
AUX NORMES,
(BIENTÔT) PARTOUT,
POUR TOUS**

Dans toutes les provinces, est enclenché un processus de création de déchèteries et de réhabilitation progressive des décharges.

Avant 2020, les décharges polluantes n'appartiendront plus qu'au passé. Ces équipements sont co-financés par les provinces, l'ADEME, les communes et le fond TAP (Taxe sur les Activités Polluantes).



→ C'EST QUOI ?

■ **DÉCHÈTERIE** (ou quai d'apport volontaire). Espace aménagé, gardienné, clôturé, où les particuliers et entreprises peuvent apporter leurs déchets triés en les répartissant dans les contenants distincts pour traitement et/ou valorisation. Les déchèteries sont soumises à la réglementation ICPE.



■ **DÉPOTOIR OU DÉCHARGE.** Site faisant l'objet d'apports réguliers de déchets, exploité ou laissé à disposition par une municipalité, sans respect des normes d'exploitation exigées par la réglementation ICPE.



■ **CENTRE DE TRI.** Installation permettant d'effectuer un tri et un conditionnement des déchets avant leur recyclage ou valorisation.



■ **INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND).** Installation d'élimination des déchets par stockage qui respecte la réglementation en vigueur (normes exigées par la réglementation ICPE).

■ **DÉPÔT SAUVAGE.** Dépôt illégal de déchets réalisé sans autorisation ni respect des réglementations pour la protection de l'environnement. Soumis à amendes.

→ ZOOM SUR

La réglementation ICPE

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) peuvent présenter des dangers ou des inconvénients pour la santé, la sécurité, l'environnement, de part les produits utilisés ou les activités réalisées. Elles ont des obligations de se conformer

à la réglementation provinciale de protection de l'environnement. Il peut s'agir d'entreprises mais également, par exemple, d'une déchèterie qui devra contrôler les écoulements afin d'éviter toute contamination des eaux souterraines, assurer la sécurité du public...

→ CONTACTS

Pour les ICPE – déchets

- **Province Sud** service ICPE
→ <https://www.province-sud.nc/>
- **Province Nord** service environnement
→ www.province-nord.nc
- **Province Iles** → <https://dimenc.gouv.nc>

Adresses et horaires d'ouverture des déchèteries

- **Site web SIGN** → www.sign.nc
- **SIVM Sud** Tél. 44 32 28
→ sivm.sud@sivmsudlafoa.nc
- **Commune de Yaté** → www.yate.nc

La répartition des compétences

TOUS RESPONSABLES DES DÉCHETS

La collecte, le traitement et la gestion des déchets sont répartis entre plusieurs acteurs. La compétence environnementale revient aux provinces qui déterminent les politiques publiques relatives aux déchets et règlementent les filières de déchets. D'autres acteurs jouent un rôle dans la collecte, le traitement

et la gestion des déchets : Communes, intercommunalités, éco-organismes, prestataires privés (concessionnaires)... Mais le premier responsable du déchet reste celui qui le produit !



QUI FAIT QUOI ?

■ **L'ETAT** est compétent en matière de mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et radioactifs.

■ **LE GOUVERNEMENT** est compétent dans la gestion des déchets d'activités de soin à risques infectieux, des médicaments et des déchets d'amianté.

■ **LES PROVINCES** ayant la compétence en matière de protection de l'environnement, sont chargées de la structuration des filières de déchets et de la gestion des ICPE.

LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Les communes peuvent se regrouper et déléguer à un organisme de type syndicat le traitement de leurs déchets. Ce sont les syndicats intercommunaux ou intercommunalités. Il en existe 5 sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie.

■ **LES COMMUNES** sont responsables de la collecte et du traitement des déchets ménagers, elles prélevent la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

ZOOM SUR

Les responsabilités d'une commune

Selon la loi, les communes doivent assurer l'élimination des déchets des ménages, dans le respect des réglementations environnementales et sanitaires. Elles peuvent

choisir de transférer la totalité de leur mission ou une partie à un syndicat intercommunal ou un syndicat mixte.

CONTACTS

- SIVU TIPEEP** Tél. 42 37 30
- SIGN** → www.sign.nc
- SIVM Sud** Tél. 44 32 28
→ sivm.sud@sivmsudlafoa.nc
- SIVM Nord** Tél. 42 54 84
- SIVOM VKP** – R.M.I Pouembout 98 825 – Tél. 42 48 56
→ www.guichetuniquevkp.ile.nc/tag/sivom/
- Province Sud** → www.province-sud.nc
- Province Nord**
→ www.province-nord.nc
- Province Iles** → www.province-iles.nc
- Et les communes hors syndicat (voir carte)

La prévention des déchets

RÉDUISONS NOS DÉCHETS

La prévention des déchets c'est éviter d'en produire et réduire leur dangerosité.
Tout se passe avant le geste d'abandon.

BIEN ACHETER ET S'EQUIPER



- Emprunter ou louer plutôt qu'acheter. J'emprunte ou je loue la tondeuse, la perceuse, l'appareil à raclette.
- Préférer des produits durables ou rechargeables. Les jouets de bonne qualité, les piles rechargeables.
- Acheter seulement les quantités dont on a besoin pour éviter le gaspillage.
- Éviter les sacs et emballages plastiques.

MIEUX UTILISER

- Boire l'eau du robinet. Les bouteilles d'eau représentent un important déchet.

→ C'EST QUOI ?

LA SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Tous les ans, durant la 3^{ème} semaine de novembre, tous les organismes et les



particuliers peuvent faire labelliser SERD leurs actions de réduction des déchets auprès de l'ADEME. Réduire ses déchets devient vite ludique et convivial !

RECYCLERIE

Entreprise de récupération, de réparation,

● Bien gérer la nourriture.

Surveiller les dates de péremption, ranger le frigo, cuisiner les restes pour éviter le gaspillage.

● Respecter les doses.

Lessives, produit lave vaisselle, pas besoin d'en mettre autant !



MOINS JETER

- Réparer. Je fais réparer les jouets, le petit électroménager, les lampes, le mobilier, les vélos... **On estime à 10 kg le poids des objets en bon état qui sont jetés par an par personne.** Plus de 1400 artisans peuvent réparer vos matériels en Nouvelle-Calédonie.

- Réemployer. En reconditionnant un objet, il peut retrouver une seconde vie et être réemployé. C'est ce que font les recycleries...



- Donner, vendre. Je mets les vêtements que je ne porte plus dans les bornes.

- Composter ses déchets organiques. Les déchets de la cuisine et du jardin partent dans mon composteur.

→ CONTACTS

Repair Café de l'association Colibri → www.repaircafe.org

→ www.facebook.com/colibris.nouvelle.caledonie

Decodock. Atelier de réparation de meubles (association St Vincent de Paul) → www.facebook.com/Decodock

Site web Centre d'Initiation à l'Environnement (CIE) → www.cie.nc

ECO RECYCLE Recyclerie d'électroménager. 574, rue Gaétan Brini - ZI La Coulée 98 809 Mont Dore Tél. 96 14 82 → ecorecyclage@sfr.fr

Trouver un artisan réparateur → www.annuairedesartisans.nc

En savoir plus

SERD → <http://www.serd.ademe.fr>

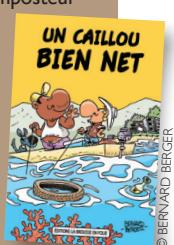
Réduire ses déchets → <http://www.casuffitlegachis.fr>

Ville de Nouméa Guide du compostage et de l'élevage de poules → <http://www.noumea.nc/vivre-noumea/proprete-urbaine/reduction-des-dechets>

Ville du Mont Dore Fabriquer soi même son composteur → <http://www.mont-dore.nc>

Lire la brochure Compostage de la province Sud → http://www.province-sud.nc/sites/default/files/compostage_livret_0.pdf

Lire la BD de Bernard Berger « Un caillou bien net ». → www.caillou-bien-net.com



→ ZOOM SUR

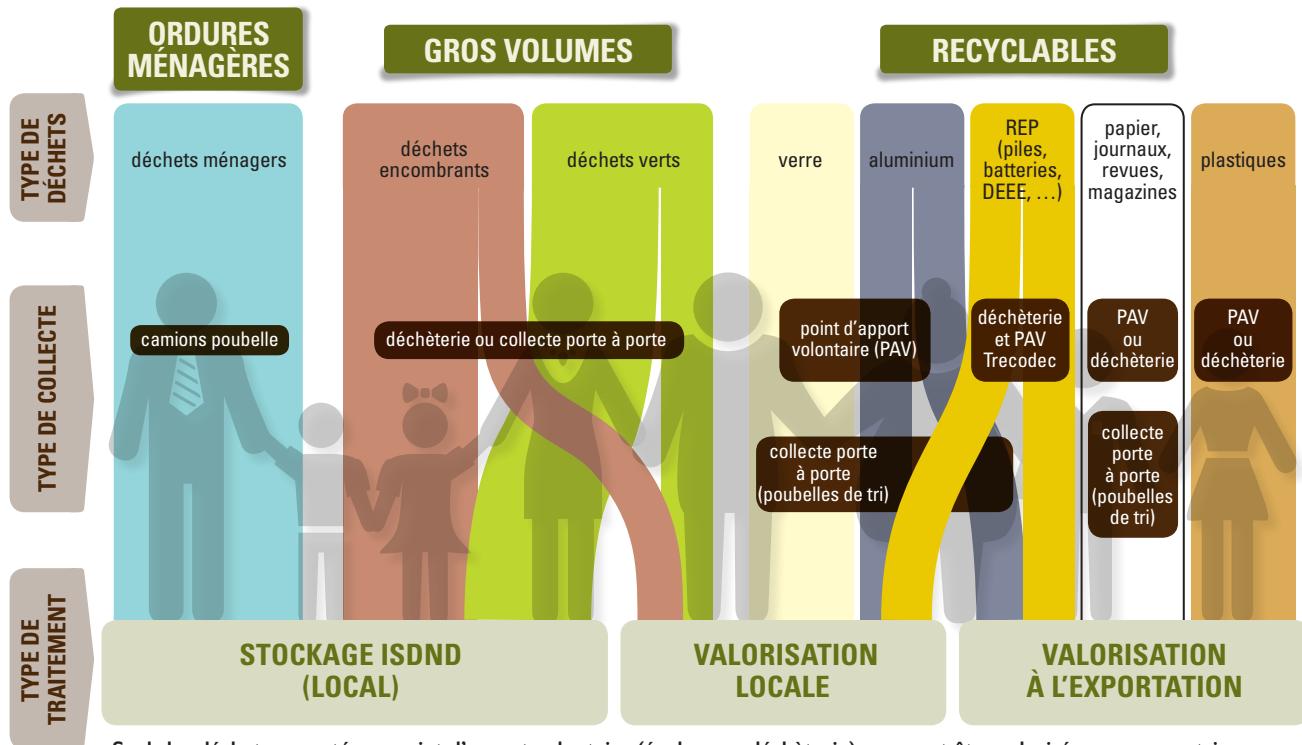
Le compostage domestique

Ne jetez plus vos déchets de cuisine et de jardin, compostez-les. Au bout de quelques mois, vous obtiendrez comme de la terre légère et très riche que vous pourrez utiliser au jardin pour améliorer votre sol et y faire pousser de superbes végétaux naturellement. Les poules aussi consomment vos déchets de cuisine et de tonte de gazon. **Composter et/ou avoir des poules permet de réduire jusqu'à 30% le poids de sa poubelle.**

Le parcours du déchet des ménages

VALORISER LE PLUS POSSIBLE

Tous les déchets ne vont pas aux mêmes endroits. Tout dépend du tri que les ménages effectuent chez eux.



→ C'EST QUOI ?

■ **VALORISATION.** C'est le fait de donner une seconde vie au déchet. On peut le recycler, le transformer en énergie ou en compost.

■ **RECYCLAGE.** C'est une forme de valorisation. Le recyclage passe par une phase industrielle de transformation du déchet en un nouvel objet. L'aluminium des cannettes peut être recyclé en cadre de vélo, le plastique des bouteilles en bac à fleurs.

■ **ENFOUSISSEMENT OU STOCKAGE.** C'est l'ultime étape du déchet, quand on n'a pas pu le valoriser. Les déchets sont enfouis ou stockés dans des centres d'enfouissement ou de stockage.

■ **COLLECTEUR DE DÉCHET.** Entreprise privée la plupart du temps, un collecteur a pour métier de collecter les déchets. Ils sont équipés des matériels nécessaires : camion poubelle (BOM : benne à ordures ménagères), camion vidangeur (pour les fosses septiques, boues hydrocarburées, bacs à graisse, eaux contaminées), camion à benne (déchets verts, encombrants)...

■ **OPÉRATEUR DE TRAITEMENT DE DÉCHET.** Entreprise privée la plupart du temps, un opérateur de traitement a pour métier de déconditionner, démonter, préparer les déchets avant leur recyclage.

→ CONTACTS

Collecteurs et opérateurs de traitement

■ **Acotred**
Immeuble Centre Sud
Ibis, rue Berthelot (bureau 223)
Doniambo BP 10613
Nouméa-Cedex 98805
Tél. 24 82 00 – 75 80 94 – 74 37 00
→ direction@acotred.nc
→ www.acotred.nc

Les déchets des entreprises

■ **CCI** Guide des déchets des entreprises. → www.cci.nc

→ ZOOM SUR

La délégation de service public

La commune confie tout ou partie de la gestion des déchets à des entreprises du secteur privé tout en conservant la maîtrise du service. La commune peut en effet choisir de ne déléguer que la collecte ou le traitement des déchets. Ainsi, les équipements sont exploités par des entreprises privées pour le compte des communes. Par exemple, le SIGN a une délégation du service public avec la CSP.

La valorisation des déchets

VALORISER LE PLUS POSSIBLE

Trois modes de valorisation des déchets permettent d'éviter l'enfouissement ou le stockage.

1 RÉEMPLOI ET RÉUTILISATION

● **Réemploi.** Le déchet est reconditionné si nécessaire pour être réintroduit dans le circuit de consommation dans sa fonction originelle (ex : recyclerie électroménager).

● **Réutilisation.** Le déchet sera transformé pour être réutilisé pour une autre fonction que celle pour laquelle il a été produit (ex : fabriquer des meubles avec des palettes).

2 VALORISATION MATIÈRE

La valorisation matière consiste à valoriser la totalité ou une grande partie du matériau du déchet. Elle prend ainsi plusieurs formes.

RECYCLAGE

● VERRE, PAPIER-JOURNAUX,

ALUMINIUM, CARTONS BRUNS, PLASTIQUES

Ces déchets peuvent être recyclés en Nouvelle-Calédonie ou à l'étranger s'ils sont apportés en déchèteries ou disposés dans les Points

→ ZOOM SUR

Les plateformes de compostage et de co-compostage

Il existe plusieurs plateformes de compostage des déchets verts.

- **SIVM sud** à La Foa et Boulouparis (compostage)
- **Lycée Agricole de Pouembout** (compost certifié Biologique et co-compostage avec des déchets de cantine)
- **SAS Pacifique Environnement** à Koné (compostage)
- Projet au **lycée Doneva** à Houailou. (compostage)
- Projet à **Nakutakoin** (co-compostage avec des boues de station d'épuration)

d'Apport Volontaires (PAV), en cours de déploiement sur le territoire.

● LA FILIÈRE EMBALLAGES

Une nouvelle filière de recyclage sur le principe de la REP (voir page 11) va voir le jour vers 2017 en province Sud, c'est la filière emballages : plastiques, aluminium, cartonnettes et verre, les emballages de nos biens de consommation seront bientôt tous concernés. Une éco-participation sera ainsi prélevée à l'achat de chaque produit emballé, éco-participation qui servira à organiser leur valorisation. En province Nord, c'est la filière Papier-cartons-journaux-revues-magazines qui est à l'étude.

VALORISATION DES DÉCHETS ORGANIQUES

● COMPOSTAGE INDUSTRIEL

Les déchets verts et les boues de station d'épuration des eaux usées sont compostés de façon industrielle sur des plateformes dédiées. Ces composts sont utilisés dans l'agriculture

Les filières de traitement dédiée aux déchets



VALORISATION LOCALE

Le verre recyclé en granulat pour le BTP



VALORISATION LOCALE

Emballages métalliques recyclés dans la production de nickel



VALORISATION À L'EXPORT

Cartonnettes et emballages cartonnés recyclés en nouveaux emballages cartonnés



et dans des opérations de revégétalisation minière.

EPANDAGE

Les déchets organiques agricoles (lisiers, fientes, fumiers...) peuvent être épandus sur les cultures, comme engrains naturels (nourriture de la plante) ou comme amendement organique (nourriture du sol).

3 VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

La valorisation énergétique consiste à transformer des déchets en énergie,

sous l'effet de la combustion. Les huiles de vidange usagées des garages et des particuliers sont utilisées dans la centrale ENERCAL de Doniambo en substitution du fioul. Les huiles de friture des restaurants adhérents à l'opération Assiette Verte sont utilisées pour produire de l'électricité à l'Ile Ouen.

Plusieurs autres projets de valorisation par la biomasse sont à l'étude en Nouvelle-Calédonie, par exemple, pour valoriser les déchets papier-carton en substitution d'une partie du charbon dans la centrale énergétique de KNS à Vavouto.

C'EST QUOI ?



POINT D'APPORT VOLONTAIRE Emplacement en accès libre équipé d'un ou plusieurs contenants destinés au dépôt de déchets spécifiques. Il existe 33 PAV sur tout le territoire en 2016 et il y en aura 68 en 2017.



CONTACTS

Des recycleurs

Mont Dore Environnement
Rond-point des Sports de Bouari BP868
98810 Mont-Dore
Tél. 43 33 44
→ secretariat@montdore-environnement.nc

RECYPLAST
47 av., de la Baie de Koutio
98800 Nouméa
Tél. 77 93 40
→ recyclast.nc@lagoon.nc

Shred-X
Lot 7, ZICO, Païta
Tél. 44 36 26
→ shred-x@lagoon.nc

Recy'vere
7 rue, Saint-Pierre - 98 800 Numbo
Tél. 75 66 18
→ direction@recyverre.com

EMC
12-14 av., baie de Koutio BP 3292
98846 Nouméa Cedex - ZI Ducos
Tél. 26 02 60

Recycal
Rue Mourin Georgette, Normandie
Tél. 43 96 93
→ infos@recycaledonie.com

Eco recycle
574 rue, Gaétan Brini. ZI Lacoulée.
98 809 Mont Dore
Tél. 96 14 82
→ ecorecyclage@sfr.fr

Mobilier en palettes
Embois nc, Wood Creation by SIM'S, ECO DESIGN

Assiette Verte
Alizé Energies

Géolocalisation des PAV
→ www.carto.noumea.nc

Géolocalisation des PAV

→ www.carto.noumea.nc

Plateformes de compostage et co-compostage

Géolocalisation des PAV
→ www.carto.noumea.nc

Lycée agricole de Pouembout
Compostage de déchets verts et déchets de cantine

SIVM Sud La Foa et Bouloparis
Compostage de déchets verts

SAS Pacifique Environnement à Kone
Compostage de déchets verts

CDE à Nakutakoin
Co-compostage des boues de station d'épuration

Unité industrielle de OZD - Objectif Zéro Déchets
Tél. : 75 29 82
→ www.facebook.com/OZD-objectif-Zero-Dechets-1500559346856561/

Les traitements des déchets dangereux

PAS DANS LA POUBELLE

Les déchets dangereux le sont à plusieurs titres : dangereux pour l'homme et/ou pour l'environnement, leur traitement doit donc être contrôlé. C'est pourquoi ils ne doivent pas aller dans la poubelle.



DECHETS DANGEREUX SPECIFIQUES

Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI). Les DASRI sont des déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Il s'agit de déchets coupants, piquants ou contaminés pouvant entraîner un risque d'infection chez l'homme. Ils sont traités par PROMED, entreprise spécialisée. Ils sont à distinguer des pièces anatomiques qui sont traitées séparément, par incinération en règle générale.



DÉCHETS DANGEREUX DIFFUS

Peintures, solvants, acides, fréons, résines, hydrocarbures (boues, filtres, chiffons souillés).



Produits par les entreprises, ces déchets doivent être éliminés par des entreprises spécialisées. Des solutions sont à l'étude pour les particuliers. En attendant, il est recommandé d'utiliser des produits peu ou pas toxiques (peintures à l'eau par exemple).



DÉCHETS ISSUS DES ACTIVITÉS AGRICOLES

Les produits phytosanitaires périmés ou non utilisés ainsi que leurs emballages entrent dans la catégorie des DIS. Ils sont collectés par les provinces et la Chambre d'Agriculture et exportés pour traitement. Plusieurs campagnes de collecte ont été organisées.



DÉCHETS PYROTECHNIQUES DES MÉNAGES

Pour les fusées de détresse et les déchets de feux d'artifices, des solutions sont à l'étude. En attendant, stockage chez soi ou en capitainerie.



CONTACTS

Opérateurs de traitement de déchets dangereux

Robex

Élimination des déchets dangereux diffus
Tél. 77 38 08 → jcoul@lagoon.nc

Socadis

Élimination des déchets dangereux diffus
3, rue du St Antoine - Numbo
BP 17355 - 98862 Nouméa cedex
Tél. 27 03 08 → socadis@socadis.nc

PROMED

Élimination des déchets de soins à risques infectieux
6, Rue Jean Chalier - PK4 BP 958
98845 Nouméa cedex - Tél. 41 31 76
→ comm.promed@canl.nc

Filtréo

Élimination de déchets dangereux diffus
Lot 41, Zico de Païta - Tél. 46 49 08

EMC

Élimination de batteries
12-14 av, baie de Koutio BP 3292
98846 Nouméa Cedex - ZI Ducos - Tél. 26 02 60

Opération Garage Propre

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Tél. 28 23 37 - → cma@cma.nc
→ www.cma.nc/chefs/developpement-durable/garage-propre



Pour les déchets des agriculteurs

Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie
Tél. : 24 31 60
→ www.canc.nc/produire-durablement/ppnu

ZOOM SUR

L'opération Garages propres

Une solution clé en main pour les entreprises artisanales de l'automobile et de la réparation mécanique développée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. L'objectif : mutualiser les coûts de collecte et de traitement des déchets dangereux produits par ces activités.

Les filières de déchets réglementés

ON EST RESPONSABLE DES DÉCHETS QUE L'ON PRODUIT

FILIÈRES RÉGLEMENTÉES OU REP

Afin d'organiser la collecte et le traitement de certains déchets dangereux ou polluants, le système des filières réglementées a été mis en place. Il s'agit de l'application du principe de la Responsabilité Elargie du Producteur ou REP. Le producteur du déchet finance

son traitement en collectant une éco-participation. Aujourd'hui, 86% des déchets dangereux sont concernés par la Responsabilité Elargie du Producteur. Ces déchets sont soit valorisés en local, soit exportés pour traitement.

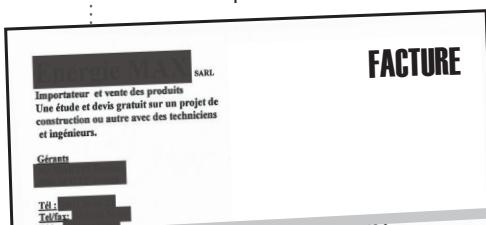
Les 6 filières REP



→ C'EST QUOI ?

■ **LA RESPONSABILITÉ ELARGIE DU PRODUCTEUR** est le principe selon lequel un importateur ou fabricant de produits (dit producteur) a pour obligation légale de prendre en compte la gestion de la fin de vie des produits qu'il distribue. Il prend en charge financièrement la collecte et le traitement en vue du recyclage. Une éco-participation est ainsi mise en place pour ces déchets dits réglementés.

● **L'ÉCO-PARTICIPATION**
est un montant ajouté au prix de vente d'un produit réglementé, il est indiqué séparément sur la facture (sinon la mention éco-participation incluse doit être rajoutée). Cette



Arrêter la présente facture à la somme de :
Quatre vingt quinze mille cent soixante dix sept francs.

► CONTACTS

Pour les filières REP

-  **Trécodec**
I bis, rue Picardie
Vallée des colons 98800 Nouméa
Tél. 28 88 28 - N° vert 05 28 28
→ www.trecodec.com
 Téléchargez l'appli **Trecodec**
→ trecolettre1@gmail.com

gestion collectif des déchets réglementés. Les producteurs transfèrent leurs obligations à celui-ci moyennant une contribution financière afin d'organiser les filières de recyclage des produits en fin de vie. En Nouvelle-Calédonie, c'est Trécodex qui est chargé de cette mission.

ATTENTION un éco-organisme n'est pas un prestataire d'enlèvement et de traitement des déchets !

Stockage des déchets

EN DERNIER RECOURS L'enfouissement et le stockage doivent être le traitement ultime du déchet, quand il n'a pas été possible de le valoriser.



Une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) répond à des normes strictes afin d'éviter toute percolation des « jus » des déchets dans la nature.

LE STOCKAGE

L'ISDND de Gadji reçoit les déchets des communes de la province Sud. On y stocke les déchets de façon à éviter toute atteinte à l'environnement. Les pneus usagés sont disposés en fond de casier. Le biogaz issu de la fermentation/décomposition des déchets sur l'ISD de Gadji est transformé en énergie permettant ainsi de limiter l'impact sur la couche d'ozone (CO_2 moins polluant que le CH_4). L'ISDND de Gadji est l'installation

la plus sophistiquée en Nouvelle-Calédonie. Les autres installations de stockage ne présentent pas les mêmes dispositifs.

LE REMBLAIEMENT

Les déchets inertes qui n'ont pas pu être réutilisés dans un chantier peuvent servir à remblayer des zones comme la presqu'île de Kouéta à Ducos. Les chips de pneus usagés

sont aussi utilisées en matière drainante en mélange avec de la terre dans le fond de casier (matelas anti-poinçonnement) dans l'installation de stockage de Gadji mais aussi en voiries et réseaux divers.

CONTACTS

Association des entreprises de traitement des déchets

Acotred
Immeuble Centre Sud
Ibis, rue Berthelot (bureau 223)
Doniambo BP 10613
Nouméa-Cedex 98805
Tél. 24 82 00 – 75 80 94 – 74 37 00
→ direction@acotred.nc → www.acotred.nc

Plateforme d'endigage

Plateforme d'endigage de Koutio-Kouéta
Bureau de gestion des déchets
de la province Sud. Tél. 20 34 00

Associations de lutte contre les dépôts sauvages

SOS mangrove
→ sosmangrovenc.jimdo.com
Association de sauvegarde de la nature de Nouvelle-Calédonie
Calédoclean
Thibault Bizien Tél. 81 05 61
→ caledoclean@hotmail.fr

→ C'EST QUOI ?

■ INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND)

Installation d'élimination des déchets par stockage qui respecte la réglementation en vigueur.

■ CENTRE D'ENFOUSSEMENT TECHNIQUE (CET)

Installation d'élimination des déchets par enfouissement, dont la construction est antérieure à la nouvelle réglementation en vigueur.

→ ZOOM SUR

Les exigences environnementales d'un ISD

Une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux est fortement réglementée. Elle doit être située à une distance minimum des zones habitées ou sensibles (captage d'eau par exemple) et implantée dans un site garantissant l'imperméabilité du sol, renforcée par l'utilisation de diverses membranes.

Un ISDND est divisé en casiers, volumes délimités par une digue stable étanche dont la géométrie permet d'éviter des débordements. Le fond et les flancs des casiers sont équipés d'une géo-membrane surmontée d'une couche de drainage. Les déchets sont régulièrement recouverts.

L'économie circulaire

TON DÉCHET EST MA MATIÈRE PREMIÈRE

Optimisons nos ressources.

L'économie circulaire est un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à optimiser les ressources (matières premières, eau, énergie...) tout en diminuant son impact sur l'environnement.

L'EXEMPLE DU VERRE

Les déchets en verre que vous avez triés chez vous et déposés dans les bennes des déchèteries ou les Points d'Apport Volontaire (écoboxes de couleur verte) sont transformés localement en une matière première utilisable dans le bâtiment et les travaux publics en remplacement de matériaux importés : remblais de chaussée, apport dans le béton, filtration d'eau, terrain de sports, décoration... C'est l'entreprise Recy'verre, parfait exemple d'économie circulaire, qui assure cette transformation et la commercialisation de ces nouveaux produits.



Les 3 champs indissociables de l'économie circulaire

3 DOMAINES D'ACTION...



SOURCE ADERIE - © DUCTUS PRATIC

... ET 7 PILIERS

- Approvisionnement durable
- Éco-conception
- Écologie industrielle et territoriale
- Économie de la fonctionnalité
- Allongement de la durée d'usage (réemploi, réparation, réutilisation)
- Consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation)
- Recyclage

C'EST QUOI ?



L'économie de la fonctionnalité

C'est la vente de l'usage d'un bien plutôt que la vente du bien lui-même. Le fabricant du bien a ainsi tout intérêt à le faire durer pour éviter d'avoir à le remplacer trop souvent. L'entreprise va alors vendre des kilomètres parcourus au lieu de vendre des pneus, des photocopies à l'unité au lieu de photocopieuses... Au final, on utilise moins de ressources, on produit moins de déchets.

Le coût des déchets

LES DÉCHETS COÛTENT BIEN PLUS QU'ON NE LE CROIE

La gestion des déchets représente des coûts (investissement, collecte et traitement) pour l'ensemble des parties prenantes (metteurs sur le marché, détenteurs/consommateurs, collectivités, éco-organisme).

COMBIEN COÛTENT NOS DÉCHETS

Ils coutent de plus en plus cher, pour deux raisons majeures.

1- Les quantités de déchets produits ayant considérablement augmenté avec le temps, les coûts de traitement ont suivi la même tendance.

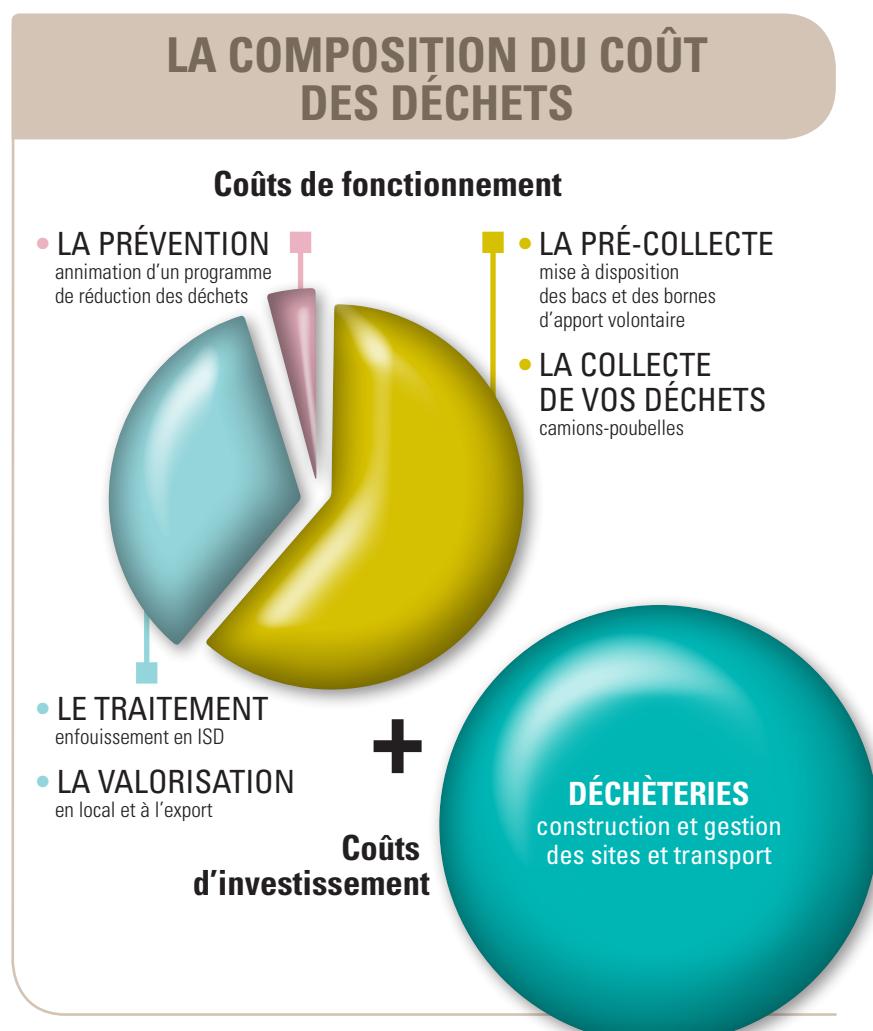
2- En s'améliorant avec le temps, avec la construction de nouvelles infrastructures aux normes et la mise en place de filières de recyclage, la gestion des déchets a aussi vu son coût augmenter.

LES INFRASTRUCTURES ET LA COLLECTE COÛTENT LE PLUS CHER

La construction des infrastructures (déchèteries, points d'apport volontaires, ISD) et la collecte représentent des coûts bien plus importants qu'on ne le croie.

MIEUX VAUT RECYCLER QU'ENFOIR

Un stockage en ISD représente un coût important, tout comme le traitement par recyclage à l'export. Dès qu'on le peut, il vaut donc toujours mieux recycler localement.



→ C'EST QUOI ?

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)

C'est un mode de financement du service public d'élimination des déchets ménagers. La REOM s'applique aux déchets ménagers et non ménagers assimilés par la collectivité. Elle est payée par tout producteur de déchets collectés en fonction du service rendu. Elle contribue à couvrir les charges d'investissement et de fonctionnement de ce service.

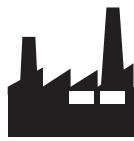
Le montant de la REOM est fixé librement

par les communes, ou leur groupement. Le produit de la redevance doit équilibrer exactement le montant total des dépenses ; aucun financement complémentaire ne peut s'appliquer. La redevance est proportionnelle au service rendu et les paramètres de calcul peuvent par exemple intégrer la nature, la quantité des déchets, la fréquence et le mode de collecte.

→ ZOOM SUR

Qui finance quoi ?

- L'Etat : Infrastructures
- L'ADEME : Infrastructures, prévention
- Le gouvernement de Nouvelle-Calédonie : Traitement des déchets de santé, d'amianté, radioactifs
- Les provinces : Infrastructures, gestion des ICPE, mise en place des réglementations et des filières REP, prévention
- Les communes : Infrastructures, collecte et traitement des déchets



Les déchets des entreprises

RÉDUIRE ET BIEN GÉRER SES DÉCHETS, C'EST FAIRE DES ÉCONOMIES

→ C'EST QUOI ?

- **COÛT DE GESTION EXTERNE.** Les factures d'enlèvement (collecte) et de traitement des déchets d'une entreprise
- **COÛT DE GESTION INTERNE.** Les coûts liés à la gestion des déchets à l'intérieur de l'entreprise, avant leur enlèvement (tri, stockage, isolement)
- **COÛT DE PRODUCTION.** Les coûts liés à la production de produits qui seront jetés (la non qualité)

→ CONTACTS

Déchets des entreprises

- **CCI**
Chambre de Commerce et d'Industrie
→ [www.cci.nc/developper-son-entreprise/
environnement/les-dechets](http://www.cci.nc/developper-son-entreprise/environnement/les-dechets)
- **CMA**
Chambre de Métiers et de l'Artisanat
→ [www.cma.nc/chefs/developpement
-durable/gestion-des-dechets](http://www.cma.nc/chefs/developpement-durable/gestion-des-dechets)
- **SIVM Sud** Tél. 44 32 28
→ sivm.sud@sivmsudlafoa.nc

Où acheter les tickets prépayés

- **SIGN** → www.sign.nc
- **SIVM Sud** Tél. 44 32 28
→ sivm.sud@sivmsudlafoa.nc

→ ZOOM SUR

Les tickets prépayés pour les entreprises

Il existe des tickets pré-payés pour les entreprises (13 608 fr TTC le carnet de 10 tickets). L'entreprise peut amener dans le centre de transfert (Ducos, Gadji, La Coulée) jusqu'à 100kg de déchets par ticket, soit 1 tonne par carnet.

Le SIVM Sud à La Foa propose aussi des tickets prépayés à 1500 cfp le ticket pour 3 M³ maximum. Le dépôt des déchets réglementés et des huiles de friture est gratuit.

Ce système est adapté aux commerçants, artisans et petites entreprises qui ont des petites quantités de déchets à traiter.

Bonne gestion des déchets des entreprises

Pour une entreprise, bien gérer ses déchets c'est travailler la qualité de ses produits et sa compétitivité. Moins l'entreprise produit de déchets, plus elle est performante. La facture de gestion des déchets ne représente que la partie visible du coût complet des déchets. Les déchets coûtent plus chers qu'on ne le pense, ils sont le reflet de la non qualité.

Chercher à connaître le coût complet des déchets, c'est identifier des sources d'économies et de rentabilité pour une entreprise (la partie cachée de l'iceberg).

coûts de gestion externe

+
coûts de gestion interne

+

coûts de production

© FOTOLIA

Et moi dans tout ça ?

J'AGIS, POUR L'ENVIRONNEMENT, POUR MON BUDGET, POUR MOI

- Je suis éco-responsable
- Je ne jette pas mes déchets n'importe où
- J'achète des produits ménagers non dangereux
- Je composte mes déchets de cuisine et mes petits déchets verts
- J'apporte mes déchets verts et mes encombrants à la déchèterie
- Je mets mes piles usagées dans les bornes prévues à cet effet
- J'utilise les Ecobox alu, verre, papier-carton
- Je contribue financièrement à la gestion des déchets sur ma commune
- Je demande à mon vendeur d'électroménager de reprendre mon ancien matériel
- Je signale les décharges sauvages grâce à l'application téléchargeable sur → <https://ilepropre.gouv.nc>



Représentation territoriale de l'ADEME en Nouvelle-Calédonie
Haut-Commissariat de la République
1, avenue du Maréchal Foch | BP C5 | 98 800 Nouméa
environnement (687) 24 35 17 | énergie (687) 24 35 16

www.nouvelle-caledonie.ademe.fr